

**Office Public Municipal d'HLM de Besançon - Construction de 35 logements à ossature bois rue des Vignerons - Garantie de la Ville pour le remboursement d'un emprunt de 12 000 000 F auprès de la Caisse de Prêts aux Organismes d'HLM (actuellement Caisse de Garantie au Logement Social) - Modification des délibérations des 16 janvier 1984 et 21 mai 1984**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur** : Par délibérations des 16 janvier 1984 et 21 mai 1984, le Conseil Municipal a accordé la garantie de la Ville pour un emprunt global de 12 603 722 F, auprès de la Caisse de Prêts aux Organismes d'HLM (actuellement Caisse de Garantie au Logement Social) pour une durée de 34 ans, emprunt destiné à financer le programme de construction de 35 logements à ossature bois, rue des Vignerons.

Cet emprunt a été réalisé en 5 tranches de 5 473 543 F, 2 667 104 F, 2 488 235 F, 1 417 840 F et 557 000 F.

M. le Président de l'Office Public Municipal d'HLM nous a informés qu'il envisage de renégocier auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, le prêt de 5 473 543 F pour un montant résiduel de 5 379 854,87 et pour la durée résiduelle de 28 ans à des conditions plus avantageuses : taux d'intérêt variable de 6,80 % avec taux de progressivité des annuités : 1,95 %.

Le Conseil Municipal est invité à approuver ces nouvelles modalités et à modifier en conséquence les délibérations des 16 janvier 1984 et 21 mai 1984.

M. l'Adjoint TISSOT, Président de l'Office Public Municipal d'HLM, ne prenant pas part au vote, l'Assemblée Communale, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte la délibération qui lui est proposée.